



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERAL

E/CN.4/Sub.2/SF/2004/2  
23 juin 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS, ESPAGNOL  
ET FRANÇAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et  
de la protection des droits de l'homme  
Le Forum social  
Deuxième session  
Genève, 22 et 23 juillet 2004  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**MISE EN OEUVRE DU MANDAT FIGURANT DANS LA RÉOLUTION 2003/14  
DE LA SOUS-COMMISSION**

**Le Forum social : pauvreté, pauvreté rurale et droits de l'homme**

**Note d'information préparée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits  
de l'homme**

1. Le Forum social est une initiative de la Sous-Commission de la Promotion et de la Protection des droits de l'homme des Nations unies qui a pour but :

- (a) l'échange d'informations sur la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et leur rapport au processus de mondialisation;
- (b) le suivi des situations de pauvreté dans le monde;
- (c) la proposition de normes et initiatives, de principes directeurs et autres recommandations à la Commission des droits de l'homme et autres organes des Nations unies sur les droits de l'homme;
- (d) le suivi des engagements conclus lors des grandes conférences mondiales et lors du Sommet du Millénaire, ainsi que la formulation de recommandations à de futures conférences mondiales.

Le Forum social 2004 se tiendra les 22 et 23 juillet, à Genève,<sup>1</sup> immédiatement avant la cinquante-sixième session de la Sous-Commission qui débutera le 26 juillet.

2. L'idée du Forum social a émergé en 1997, à partir de préoccupations quant à l'impact de la mondialisation sur la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels. Il fut créé en tant qu'espace de dialogue entre les acteurs concernés, au sein du système de promotion et de protection des droits de l'homme des Nations unies, y compris ceux n'étant pas habituellement représentés dans les fora des Nations unies. Ainsi, hormis les Etats, les membres de la Sous-Commission, les organisations intergouvernementales internationales et régionales, et les organisations non gouvernementales (ONG) dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, participeront au forum des mouvements de base, en particulier ceux représentant les groupes parmi les plus démunis et les plus marginalisés, ainsi que le secteur privé. Compte tenu du rôle de « réservoir à pensées » de la Sous-Commission - régulièrement soulignée par la Commission - au sein du système de promotion et de protection des droits de l'homme des Nations unies, le Forum social pourrait opérer comme l'« antichambre intellectuelle » de la Sous-Commission concernant des domaines relatifs à son mandat.

#### **Thème du Forum social 2004**

3. Dans sa résolution 2003/14, la Sous-Commission décidait que la session prochaine du Forum social se pencherait sur le lien entre mondialisation, pauvreté rurale et droits des paysans, pasteurs et autres communautés rurales. En même temps, la résolution 2003/13 de la Sous-Commission demandait à cinq de ses membres de préparer un rapport sur « la nécessité de mettre au point des principes directeurs sur l'application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté ». Prenant en considération le fait que la majorité des personnes en situation de pauvreté vivent en milieu rural, le Forum social 2004 a été conçu par son coordonnateur<sup>2</sup> comme un moyen de contribuer aux débats sur la nécessité de mettre au point des principes directeurs, à travers le thème « Pauvreté, pauvreté rurale et droits de l'homme ». Le rapport du groupe d'experts constituera donc un document de base dans le cadre du Forum social, et les recommandations finales et les conclusions du Forum permettront d'informer les débats de la Sous-Commission sur la pauvreté lors de sa cinquante-sixième session.

#### **Organisation du Forum social**

4. Le Forum social sera organisé autour de quatre tables rondes, chacune traitant de la valeur ajoutée d'une approche de la lutte contre la pauvreté fondée sur les droits de l'homme. Parmi les intervenants, figureront des représentants d'organisations internationales, de mouvements de base, d'ONG ainsi que des experts universitaires. Au sein de chaque table ronde, un rapporteur résumera les principaux éléments des débats en vue de la session finale.

5. Le Forum social se réunira sous forme de séance plénière. Les invitations seront émises à l'adresse des Etats, d'organisations intergouvernementales, de représentants du secteur privé et d'ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ainsi qu'à des mouvements de base. Les présentations par les membres des différentes tables rondes seront suivies d'un débat. La Présidence du Forum soumettra un rapport, contenant des recommandations, à la session de la Sous-Commission.

## **Programme provisoire**

### **Session d'ouverture**

#### **Table ronde 1 – Pauvreté et droits de l'homme: autonomisation des personnes vivant dans la pauvreté**

6. Les conditions dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté sont contraintes de vivre constituent un déni des droits de l'homme, y compris du droit à la vie. Une approche de la lutte contre la pauvreté fondée sur les droits de l'homme réside essentiellement en l'autonomisation des personnes en situation de pauvreté, visant à accroître leur liberté de choix et d'action afin qu'elles puissent vivre dans la dignité. Les droits de l'homme permettent l'autonomisation des individus grâce à l'octroi de droits qui engendrent des obligations juridiques, sociales et politiques de la part d'autres acteurs. La jouissance des droits de l'homme peut contribuer à égaliser la distribution et l'exercice du pouvoir, à la fois au sein d'une société et entre sociétés. L'objectif de cette table ronde est d'approfondir la compréhension des modes d'autonomisation ayant pour but de surmonter la pauvreté. Le débat portera sur le concept et la pratique d'autonomisation comme stratégies visant à extirper les personnes de leur situation de pauvreté; il s'agira d'examiner les opportunités et les obstacles à l'autonomisation par le biais de stratégies visant un accès accru aux services sociaux, à l'emploi, à la justice et aux ressources, ainsi qu'à une plus grande participation aux prises de décisions politiques et à la société en général.

7. La table ronde sera constituée du Haut-Commissaire aux droits de l'homme et de deux intervenants. Y participeront également des représentants de communautés pauvres.

#### **Table ronde 2 – Pauvreté rurale et extrême pauvreté: la situation de groupes spécifiques**

8. Soixante-quinze pourcent des personnes en situation de pauvreté vivent en milieu rural. Parmi elles, certaines, en situation d'extrême pauvreté (les sans-terre, les journaliers, les ouvriers, les personnes appartenant à des peuples autochtones, les pêcheurs et, plus particulièrement, les femmes), sont confrontées à des obstacles sociaux, politiques et économiques spécifiques, qui empêchent le développement de leurs capacités et l'accès aux libertés. Ces personnes vivent souvent dans des zones marginalisées, précaires, à faible potentiel économique. Elles sont généralement privées de leur droit à l'accès aux

ressources en raison de services inappropriés, de leur isolation géographique, de leur exclusion de la vie politique ou de leur marginalisation sociale. Mais elles peuvent être en même temps dotées d'une capacité d'organisation et d'un sens profond de la solidarité. L'objectif de cette table ronde sera d'approfondir la connaissance des conditions d'existence des personnes en situation de pauvreté en milieu rural, ainsi que la compréhension de l'impact de telles conditions sur la jouissance des droits de l'homme. Les témoignages de représentants de ces groupes permettront de guider les débats.

9. Les participants à la table ronde seront des représentants de communautés vivant dans l'extrême pauvreté, des ONG internationales, ainsi que des experts.

### **Table ronde 3 – Le rôle des droits de l'homme dans l'élaboration de stratégies opérationnelles de lutte contre la pauvreté**

10. La lutte contre la pauvreté est devenue la clé de voûte dans le cadre du développement et de nombreux Etats élaborent des stratégies de réduction de la pauvreté. Cette table ronde examinera les moyens d'amplifier le potentiel d'autonomisation, à travers la mise en place de lois, politiques et institutions répondant réellement aux besoins des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et permettant d'ancrer l'impact de ces stratégies. Il s'agira de traiter de la question des opportunités et des difficultés de traduire, dans la pratique, les normes et principes en matière de droits de l'homme - tels que les principes d'autonomisation, de participation, d'obligation de rendre des comptes, d'égalité et de non-discrimination. Les participants seront amenés à réfléchir aux implications concrètes de la mise en oeuvre de stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur les droits de l'homme sur les stratégies sectorielles visant à promouvoir la croissance économique et le développement social en milieu rural, à assurer l'accès équitable aux ressources, à encourager la bonne gouvernance, et à renforcer la solidarité à l'échelle nationale et mondiale. Une attention particulière sera accordée aux mesures de renforcement de la sécurité personnelle et économique de même qu'aux mesures d'inclusion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et des plus marginalisés, telles que la garantie de l'utilisation de terres, la protection contre la violence, la garantie de la jouissance des droits sociaux et de la participation aux décisions affectant leur vie.

11. Les participants seront des représentants d'organisations internationales, d'ONG ainsi que des experts, des représentants d'Etats et du secteur privé.

### **Table ronde 4 - Recommandations pour l'intégration des droits de l'homme dans les stratégies de lutte contre la pauvreté**

11. Ce dernier segment consistera en de brèves présentations par les rapporteurs de chaque table ronde, suivies d'un débat et de commentaires par l'ensemble des participants. Les rapporteurs structureront leur rapports sous forme de recommandations et d'éléments à prendre en considération pour la formulation et la mise en oeuvre des principes directeurs dans le cadre de stratégies de lutte contre l'extrême pauvreté fondées sur les droits de l'homme. Les recommandations constitueront ainsi une contribution au travail de la Sous-Commission dans ce domaine.

### Notes

---

<sup>1</sup> Conformément à la résolution 2002/12 de la Sous-Commission, approuvée par la décision 2003/107 de la Commission des droits de l'homme et par les décisions 2003/264 and 2004/217 du Conseil économique et social.

<sup>2</sup> Suivant les décisions des organes pertinents, 10 membres de la Sous-Commission participeront au Forum social, qui sera coordonné par José Bengoa.

-----